

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS.—Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr. Les autres départements et l'étranger le port en sus. Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud.

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78. Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A TOURCOING, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78, et à la Librairie WALTER, rue Saint-Jacques, 39. — A PARIS, à l'Agence HENRI, place de la Boquerie, 8. — A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, 40, rue de la Sablonnière. — A MARRAIGNE, chez M. HENRI LAURENT, rue de la Station. — En vente à l'Asse : aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de la gare de Nord et de la gare St-Lazare.

UN MEURTRE A MOUSCRON



Le projet de dessaisissement au Sénat

LES CRIMES DE TOURCOING ET DE LILLE NOUVEAUX DÉTAILS

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 28 février. — Les ministres se sont réunis, ce matin, en conseil, au Ministère des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Loubet.

Remerciements de M. F. Faure. — Le président du conseil a communiqué une lettre de Mme F. Faure remerciant les Français et le gouvernement des obsèques nationales qui ont été faites par le pays au président de la République. Cette lettre a été adressée aux présidents des deux Chambres.

La loi sur les accidents de travail. — Le ministre du commerce a fait signer divers décrets portant règlement de la loi sur les accidents de travail.

Nomination dans la marine. — Le ministre de la marine a fait signer un décret aux termes duquel le contre-amiral Richier est nommé commandant d'escadre, en remplacement du contre-amiral Escaudon, qui a fini son temps de service.

Le général Gallieni. — Un démenti. — Paris, 28 février. — Le ministre de la marine communique la note suivante : « Contrairement à l'information donnée par un journal du matin, il est faux que le gouvernement songerait à rappeler le général Gallieni, de Madagascar, le général n'ayant jamais cessé d'avoir la confiance du gouvernement. »

IMPORTANTES DÉCLARATIONS de M. Buffet

Paris, 28 février. — Quelques-uns de nos confrères avaient déclaré qu'on avait notamment saisi, en cours des perquisitions faites, ces jours derniers, les noms complétés des fonctionnaires qui, n'ayant pas remplacé les fonctionnaires de la République et aurait ainsi mis le pays sous la domination du prétendant. »

Interrogé à ce sujet par un rédacteur de l'Agence Nationale, M. André Buffet a fait les déclarations suivantes : « Nous avons, en effet, une liste toute préparée de préfets et de sous-préfets que nous aurions placés dans les départements, si les fonctionnaires actuels n'avaient pas suivi le duc d'Orléans, au moment de sa rentrée en France. »

« Nous n'avons, de notre côté, jamais fait appel à aucun général, et tous les bruits que l'on a fait courir à ce sujet sont dénués de fondement. Notre acte est préparé de longue date, et n'a, en ce qui concerne les fonctionnaires de la République, aucune connexité avec la tentative de M. Déroulède. »

« Nous demandons alors à M. Buffet s'il est exact que M. le duc d'Orléans ait protesté contre les perquisitions opérées à Paris, et si le prince de Bulgarie est véritablement fiancé avec la princesse Isabelle d'Orléans ? »

« La lettre émane, dit-on, du prince de Bulgarie, nous répond M. Buffet ; elle a été saisie dans la valise de M. de Monicourt, mais, comme je n'ai pas vu ce dernier, je ne puis vous répondre à ce sujet. Quand à la protestation du duc, je ne la connais que par les journaux, car, c'est inutile de vous le dire, toutes nos correspondances sont interceptées... et je n'ai reçu aucune lettre depuis jeudi dernier. »

SÉNAT

(Dépêches de nos correspondants particuliers et par fil spécial)

LE PROJET DE DESSAISISSEMENT

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. de Verninac.

M. TRAVAUX défend le projet. Le Sénat dit-il, en le votant fera œuvre d'apaisement. Il ne s'agit pas de sauver le ministère, mais de sauver le pays. C'est à cela que le gouvernement nous convie.

La Chambre nous montre le chemin. La loi en question n'est pas d'ailleurs une loi de dessaisissement, c'est simplement une loi de compétence. Or c'est un principe, que le juge d'instruction dans une affaire est mal qualifié pour la juger.

L'orateur s'attache à démontrer la légitimité de la loi proposée, au point de vue juridique et en s'appuyant sur les précédents. La constitution de 1875 ne contient aucun obstacle à ces principes salutaires de haute justice.

M. Tillaye se demande au milieu des troubles que cause l'affaire si l'arrêt rendu par la seule Chambre criminelle aurait l'autorité indispensable. Il critique en passant la façon dont l'enquête est dirigée n'ayant jamais été contradictoire.

« Si de simples juges se permettaient ce que se sont permis les juges de la chambre criminelle, ajoute-t-il, ils seraient brisés comme verre. (Bruit à gauche). »

En somme, continue M. Tillaye, tout ce qui a été fait est inutile, inopérant, et le projet proposé n'est qu'une garantie de plus donnée au condamné en instance de révision.

Il ne peut donner plus d'éclat à sa réhabilitation, si l'innocence du condamné n'est visible que sous un certain angle; la résistance au projet est misérable si elle est évidente; cette résistance ne se comprend pas. (Violentes interruptions à gauche).

M. Magnin proteste vivement contre le mot « misérable ». M. Tillaye retire le mot et conclut : Le projet du gouvernement n'est nullement en contradiction avec les déclarations des Droits de l'Homme.

Il faut le voter pour le bien du pays. M. Monis monte à la tribune.

DISCOURS DE M. MONIS. — M. Monis, faisant allusion au discours de M. Tillaye, constate que la République trouve, à droite, des défenseurs très ardents. (Applaudissements ironiques à gauche.)

Se plaçant sur le terrain juridique, l'orateur remarque que la chambre criminelle n'est pas placée dans le même cas que le juge d'instruction, ce qui fait tomber le premier argument invoqué en faveur du projet.

Quant à l'argument tiré de la suspicion, il n'aurait de valeur que si cette suspicion avait été reconnue légitime par un tribunal constitué pour juger cette question.

Mais, en confiant, au Parlement, cette tâche, on ouvre la porte à toutes les tyrannies.

D'ailleurs, il faudrait une enquête pour faire ce jugement, mais impossible à cause de l'absence de la loi. M. Monis, — M. Mazairac est sorti du son rôle légal. Une voix au centre. — M. Mazairac n'est pas plus avocat aujourd'hui.

M. Monis résume qu'on n'a pas commandé le ministère public pour représenter la société. Que fera-t-on de lui si la loi est arrachée à la complaisance du Sénat. (Séris, cris : A l'ordre).

M. Monis explique ses paroles, disant qu'il a voulu exprimer son regret de la pression exercée par le gouvernement. (Nouvelles protestations.)

M. Monis continue en rappelant que jamais la suspicion n'a été cause d'innocence, n'a été admise. (Applaudissements à gauche.)

Il dit ensuite que le projet n'est soutenu que par les partisans avérés des étouffements.

Pour moi, ajoute-t-il, je ne serai pas convaincu de l'innocence; j'attends tout des juges; et les partisans de la loi ne la défendent que parce qu'elle leur permettra d'étonner le raisin.

M. Monis dit encore qu'il serait dangereux de laisser le dernier mot à la juridiction militaire, qui ne pourrait rien dire au pays puisqu'elle ne motive pas ses arrêts.

En somme, conclut M. Monis, la loi en discussion ramènerait tous les abus et tous les excès.

Nous serions au-dessous de tout et au ban de tous les peuples, si nous pouvions consacrer de pareilles choses. (Applaudissements à gauche ; bruit au centre et à droite.)

UN MEURTRE A MOUSCRON

Au cours d'une rixe. — Une atroce agonie. — Horrible découverte. — Arrestation du meurtrier. — Les constatations de la police. — La descente du Parquet

La série rouge continue. Mardi matin le bruit se répandait à la frontière, qu'un nouveau meurtre venait d'être commis sur le territoire de Mouscron.

La nouvelle, on le conçoit, causait partout une profonde émotion.

Un de nos collaborateurs s'est rendu aussitôt sur les lieux du drame. Voici les résultats de son enquête :

AU HAMEAU DU BOIS-DE-CHÊNES Une horrible découverte

Au hameau du Bois-de-Chênes, près de Mouscron, habitait, au numéro 501, le ménage Van Eeckhout.

Sa femme, Marie Bossuit, âgée de vingt-huit ans, se leva, mardi matin, vers quatre heures et demie et constata que son mari, sorti depuis la veille au soir, n'était pas encore rentré.

Elle alla ouvrir la porte de la maison et recula d'épouvante devant l'horrible spectacle qui se présentait à elle.

Sur le trottoir, en face du seuil, son mari était étendu, ne bougeant pas, la figure couverte de sang et les vêtements également maculés, dans le plus grand désordre.

La pauvre femme surmontant l'émotion qui l'oppressait, eut le courage de tirer à elle le corps et avec beaucoup d'efforts réussit à le faire entrer dans la maison.

Le corps fut alors soigneusement lavé, la tête plongée un peu, puis tout à coup le moribond fit un long soupir. Il était mort.

Comme Van Eeckhout sortit pour informer les voisins, le sang avait coulé par la ramure publique que son mari avait passé la soirée du lundi dans un cabaret du quartier et qu'il se serait battu avec un autre individu.

Voici comment les choses se sont passées : Au cabaret Jules Dewaele en état d'ébriété

Lundi, vers dix heures et demie du soir, Van Eeckhout arriva à l'estaminet tenu par M. Jules Dewaele, au hameau du Bois-de-Chênes. Il était ivre, a déclaré la cabaretière, sa sœur.

Parmi les consommateurs se trouvait le nommé François Verbèke, âgé de trente-six ans, travaillant chez M. Albert Mallart, peintre à Tourcoing.

Verbèke et Van Eeckhout avaient, paraît-il, des raisons pour ne pas s'entendre, et à divers reprises déjà les deux hommes s'étaient pris de querelle.

A peine entré, Van Eeckhout s'avança vers Verbèke et lui parla en termes injurieux, avec l'intention visible de le provoquer.

A un certain moment, il demanda à son interlocuteur de le suivre dans la rue pour se battre.

Les deux hommes sortirent ensemble et la cabaretière ferma la porte.

L'arrestation du meurtrier

Le magistrat chercha alors à retrouver l'auteur du meurtre. Il rencontra François Verbèke au moment où celui-ci entrerait à son logement, situé au hameau du Couët, à Mouscron.

Il était sept heures et demie du matin. M. le commissaire le mit immédiatement en état d'arrestation et le fit conduire à la prison de la maison communale.

Verbèke fut fouillé minutieusement. On ne trouva sur lui aucune arme, mais ses vêtements étaient achetés de sang.

L'interrogatoire de Verbèke. Interrogé, Verbèke a raconté le récit que nous avons rapporté. Il a déclaré avoir été frappé le premier par Van Eeckhout et a nié formellement s'être servi d'une arme quelconque pour riposter.

« J'ai seulement frappé avec mes poings, a-t-il dit au commissaire. La bataille a duré cinq minutes. Van Eeckhout est alors parti chez lui et moi je suis retourné chez Dewaele où je me suis couché. »

Verbèke s'exprime en flamand.

Une agonie terrible. Qu'a fait Van Eeckhout de onze heures du soir à quatre heures du matin, moment où sa femme l'a trouvé sans vie à sa porte ?

On ne le saura sans doute jamais. On peut supposer cependant qu'après la rixe, le malheureux a voulu revenir chez lui, mais que, perdant du sang abondamment, il s'est laissé tomber plusieurs fois sur le sol.

Arrivé en face de sa maison, le blessé, à bout de forces, complètement épuisé, n'a même pu pousser un simple cri : « Au secours ». Il est resté étendu sur le trottoir, au milieu d'une mare rouge.

On devine quelles durent être les souffrances atroces du malheureux. La nuit était froide. Il gelait très fort. Un vent glacial soufflait. Le sang qui sortait de la blessure béante se figeait sur le corps.

Et cependant Van Eeckhout lutta contre la mort et les heures se passaient plus horribles les unes que les autres. Quand l'aube se leva, le givre couvrait le trottoir et les vêtements du blessé disparaissaient eux-mêmes sous une poussière blanche.

C'est alors que le corps du malheureux fut découvert : un instant après, Van Eeckhout expirait dans les bras de sa femme.

Descente du Parquet. Le parquet de Courtrai, est descendu à Mouscron dans l'après-midi de mardi.

La reconstitution du drame et la confrontation du meurtrier avec sa victime eurent lieu devant les magistrats.

Dans la soirée le corps de Van Eeckhout a été transporté à l'hôpital. L'autopsie ne pourra avoir lieu que demain.

Notre édition de mercredi matin contiendra de nouveaux détails sur ce drame.

L'émotion

Ce meurtre a révolutionné la ville de Mouscron et surtout le quartier du Bois-de-Chênes.

Les habitants se demandent avec terreur quand se terminera la série des drames sanglants qui ont pour théâtre la région frontière.

Notre édition de mercredi matin contiendra de nouveaux détails sur ce drame.

LE CRIME DE LILLE

L'instruction n'a pas fait un pas aujourd'hui. En effet, M. Delalé, ayant pu rassembler les pièces qui manquaient, il y a quelques jours, a remis le dossier au secrétaire du parquet pour qu'il, durant toute la journée de mardi, M. Chesnelong put en prendre connaissance.

« C'est, en effet, demain, mercredi, que M. Delalé va enfin interroger le Frère Flamand pour la première fois depuis son arrestation. Il y aura trois semaines que celui-ci sera en prison sans avoir comparu devant le juge. »

Rien de nouveau dans cette affaire, au sujet de laquelle juges procureur se renforcent dans le même plus complet. M. Castiaux n'a encore déposé que deux pages de son rapport, l'une relative à l'autopsie. L'autre sur les vêtements.

« A propos de l'autopsie, il raconte la façon dramatique dont la scène s'est passée : le cadavre était là sur le marbre, dans la salle plongée dans l'obscurité la plus complète. La tête détachée du tronc, avec de la hache sanguinolente qui sortait de la bouche, était seule éclairée par des relects électriques. La poitrine était complètement ouverte, les poumons, le cœur, les intestins en sortaient au milieu d'une flaque de sang, ce qui devait faire un spectacle effrayable. Au dire d'une personne qui a vu les photographies de cette scène, on avait peine à voir cela sans horreur. »

C'est alors que le Frère Flamand a été introduit avec des agents qui le pressaient et le forçaient à bien regarder en face.

Il paraîtrait que la partie du rapport relative à l'examen des vêtements est des plus intéressantes. Toutefois, personne n'en connaît les détails, et M. Chesnelong lui-même, qui pourtant en connaît le contenu, se refuse à les divulguer.

Nous croyons pourtant en connaître un point déjà fort curieux. Il paraît que les bottines de l'enfant étaient absolument propres. Or il avait dû courir pour venir de chez lui, courir dans la cour des Frères, et vraiment on ne comprend pas alors comment on n'a pas trouvé de boue, surtout quand on se rappelle que le dimanche il a fait un temps épouvantable.

Voilà qui n'est pas fait pour éclaircir l'affaire. Quant aux experts en écritures, ils continueront, jeudi, leur travail interrompu, par la reprise des documents. A propos d'expertise en écritures, une personne touchant au monde judiciaire nous racontait une histoire jolotte qui montre la valeur qu'on peut attacher à leurs constatations.

Un fait intéressant vient de se produire, et nous nous empressons de le reproduire. Aujourd'hui mardi, les deux agents qui d'ordinaire se promenaient de long en large, dans la petite impasse de la rue de la Monnaie, ont disparu. Par ordre de M. Delalé, la surveillance exercée sur les Frères et sur le bâtiment a complètement cessé. C'est significatif, et voilà qui va couper les ailes au canard du Rêveur sur les trois Frères en fuite.

LA LEVÉE DU SECRET À LA MONNAIE

Un fait intéressant vient de se produire, et nous nous empressons de le reproduire. Aujourd'hui mardi, les deux agents qui d'ordinaire se promenaient de long en large, dans la petite impasse de la rue de la Monnaie, ont disparu.

Par ordre de M. Delalé, la surveillance exercée sur les Frères et sur le bâtiment a complètement cessé. C'est significatif, et voilà qui va couper les ailes au canard du Rêveur sur les trois Frères en fuite.

DERNIÈRE HEURE COMMERCIALE

Le Havre, 28 février. — Le marché est actif à prix soutenus. On a vendu 1600 balles en report pour la plus grande partie. Les cours n'ont pas varié aujourd'hui sauf le décembre coté 150 fr.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du mardi 28 février. 1^{re} affaire. — Faux à Valenciennes. Auguste Bourdon, âgé de 28 ans, ouvrier mécanicien, sans domicile fixe, fut arrêté le 21 décembre 1898, par le service des douanes, pour contrebande. Il donna aux propositions un faux nom qu'il ne cessa plus lorsqu'il fut interrogé par le procureur de la République, et à l'audience du 28 décembre, jour où il fut condamné à quinze jours de prison et 500 francs d'amende. Il a déjà, au reste, encouru un certain nombre de condamnations.

2^e affaire. — Mauvais motifs. L'accusé se nomme Maria Delport, âgé de vingt-deux ans, menuisier, ayant demeuré en dernier lieu à Courty. La fille Delport est acquittée. Défenseur : M. Godin.

LETTRE DE BRUXELLES

(De notre correspondant particulier) Il faut savoir que le parti socialiste, dans l'arrondissement de Charleroi, se compose de trois groupes; qu'il y a souvent des « professionnels » plus ou moins secrets entre ces trois groupes, et qu'ils ne continuent à tenir ensemble qu'en grand parti par l'ascendant qu'exerce sur eux l'ancien dirigeant. Ces trois groupes sont : l'ancien association des chevaliers du travail, la Fédération démocratique et le parti ouvrier.

Les chevaliers du travail, qui se prétendent des liens avec la célèbre association américaine du même nom, jouent un rôle prépondérant dans l'organisation des fameuses grèves qui eurent lieu de 1886 à 1890 ; ils servent surtout à la fortune politique et autre de l'ancien député Galluxart. On n'en parle plus guère aujourd'hui, mais Galluxart, dont l'étoile a considérablement baissé, voudrait bien leur rendre du lustre.

La Fédération démocratique fut constituée lors des élections qui suivirent la première application du suffrage uni-